FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification de la préparation et de la société

Produit: ICARO
Utilisation: Fongicide dans des cultures d'échalote, laitue, melon, oignon, pavot oeillette, pomme de terre, porte graine – potagères, PPAMC et florales, tabac et vigne.

Société: EUROFYTO S.A.
Dehemlaan 6A
8900 IEPER
BELGIQUE
Téléphone: +32 (057) 21 96 96
Fax: +32 (057) 21 96 97
E-mail: info@eurofyto.com

T. Centre Antipoisons: Paris: 01 40 05 48 48 – Lyon: 04 72 11 69 11

2. Identification des dangers

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition et informations sur les composants

Nom chimique	N°-CAS	N°-CE	Symboles	Phrases R	Concentration
Diméthomorphe	110488-70-5	404-200-2	N	R51/53	9 %
Mancozèbe	8018-01-7		Xn, N	R43, R63, R50	60 %
Sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	205-788-1	F, Xn	R41, R11, R37/38, R20/22	< 2 %
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	231-984-1			< 10 %

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir section 16.

4. Premiers secours

Conseils généraux:
Retirer les vêtements souillés.

Inhalation :
Repos, air frais, secours médical.

Contact avec la peau :
Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux :
Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes et maintenant les paupières écartées.

Ingestion :
Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Avis aux médecins :
Traitement : traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction :
Moyens d'extinction recommandés : poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée.
Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité : dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :
Dioxyde de soufre, sulfure d'hydrogène, monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, disulfure de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré.
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers :
Equipement particulier de protection : porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations :
En cas d'incendie et/ou explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas rejet accidentel

Précautions individuelles:
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter la formation de poussières.

Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :
Pour de petites quantités : ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.
Pour de grandes quantités : ramasser par un moyen mécanique.
Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion :
Eviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques – tenir à l'écart de toute source d'ignition – mettre à disposition des extincteurs.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
Autres données sur les conditions de stockage : protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage :
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Protéger des températures inférieures à : -10°C.
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.
Protéger des températures supérieures à : 30°C.
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :
Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée : filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains :
Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé : index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374) : p. ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux :
Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p. ex. EN 166).

Vêtements de protection :
Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p. ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures d'hygiène :
Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme:	solide, granulés
Couleur:	beige
Odeur :	odeur faible, de fumée
pH:	env. 6 – 8 (eau, 1% (m), 20°C) (en dispersion)

Température de fusion : env. 192°C (les données se rapportent à la matière active)
Température d'ébullition : le produit n'a pas été testé.
Point d'éclair : non applicable.
Densité : env. 1,85 g/cm³ (20°C) (Ligne directrice 109 de l'OCDE)
Solubilité dans l'eau : dispersible

Données relatives à dimétomorphe :
coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : 2,63 – 2,73 (20°C)
Données relatives à mancozèbe :
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : 0,26 (20°C)
Auto inflammabilité : non auto-inflammable (méthode directive 92/69/CEE,A.16)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité :
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique :
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses :
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter :
Bases fortes, acides forts, oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux :
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :
Evaluation de la toxicité aiguë :
Faiblement toxique après ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées :
DL50 rat (par voie orale) : 2.770 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)
CL50 rat (par inhalation) : > 6,4 mg/l (4h)
DL50 rat (par voie cutanée) : > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation :
Evaluation de l'effet irritant :
Non irritant pour la peau. Non irritant pour les yeux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées :
Corrosion/irritation de la peau lapin : non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)
Lésion oculaire grave/irritation lapin : non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau :
Evaluation de l'effet sensibilisant :
Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées :
Test de Buehler modifié cobaye : a une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

Mutagénicité des cellules germinales :
Evaluation du caractère mutagène :
Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Cancérogénicité :
Evaluation du caractère cancérogène :
Le produit n' a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à mancozèbe :
Evaluation du caractère cancérogène : la substance a provoqué des tumeurs de la tyroïde lors d'études à long terme sur les rats.

Toxicité pour la reproduction :
Evaluation de la toxicité pour la reproduction :
Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité pour le développement :
Evaluation du caractère tératogène :
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à mancozèbe :
Evaluation du caractère tératogène : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée) :
Evaluation de la toxicité après administration répétée :
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

Autres informations sur la toxicité :
Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Toxicité :

Evaluation de la toxicité aquatique :
Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons :
CL50 (96h) 1,48 mg/l Oncorhynchus mykiss
CL50 (96h) 0,135 mg/l Oncorhynchus mykiss (Ligne directrice 203 de l'OCDE)

Invertébrés aquatiques :
CE50 (48h) 0,83 mg/l Daphnia magna (Ligne directrice 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Plantes aquatique(s) :
CE50 (120h) 0,0455 mg/l, Navicula pelliculosa (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Persistance et dégradabilité :

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O) :
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à diméthomorphe :
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O) : difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à mancozèbe :
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O) : difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Potentiel de bioaccumulation :

Evaluation du potentiel de bioaccumulation :
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à diméthomorphe :
Potentiel de bioaccumulation : en raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à mancozèbe :
Potentiel de bioaccumulation : compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles) :

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux :
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à mancozèbe :
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux : après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Données relatives à diméthomorphe :
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux : après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Indications complémentaires :

Autres informations sur l'écotoxicité :
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit:
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi. De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.

Emballages contaminés
Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant plusieurs agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID):

Numéro ONU:	3077
Classe:	9
Etiquettes de dangers:	9
Groupe d'emballage:	III
Description:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (mancozèbe) 9,III, (E)

Transport maritime (IMDG):

Numéro ONU:	3077
Classe:	9
Etiquettes de dangers:	9
Groupe d'emballage:	III
Description:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (mancozeb, dimethomorph)
Polluant marin:	Polluant marin

Transport aérien:

Numéro ONU:	3077
Classe:	9
Etiquettes de dangers:	9
Groupe d'emballage :	III
Description :	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (mancozeb, dimethomorph)

15. Informations réglementaires

Etiquetage selon les Directives CE
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: mancozèbe.

Symboles:



N – dangereux pour l'environnement



Xn - nocif

Phrases R: R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S: S2: Conserver hors de la portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S23 : Ne pas respirer les aérosols.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou l'emballage).

Etiquetage complémentaires: Produit destiné à un usage professionnel.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

16. Autres données

Texte des phrases R mentionnées dans la section 3:

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R11 : Facilement inflammable.
R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

Le numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché est le 2120140.

Autres informations:

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation et les étiquettes mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs, est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.

Cette fiche de données de sécurité a été dressée le 9 novembre 2012.